

## TARIFS 2024 - PORT D'ECHOUAGE de Saint Quay Portrieux

Cat.	Longueur du bateau max. (mètres)	Largeur du bateau max. (mètres)	Basse saison (octobre à avril)	Moyenne saison (mai & septembre)	Haute saison (juin à août)	Tarifs annuels Option 1 : au Portrieux			Tarifs annuels Option 2 : au Portrieux et à Binic**			Tarifs multicoques
			Mois	Mois	Mois	Bouée simple (chaines plaisanciers)	Nouveaux mouillages*	de septembre à décembre	Bouée simple (chaines plaisanciers)	Nouveaux mouillages*	de septembre à décembre	Tous les tarifs
A	moins de 5.00	2,00	75,70 €	94,60 €	121,00 €	302,60 €	382,60 €	181,60 €	499,40 €	579,40 €	299,60 €	Pour les multicoques, les tarifs sont majorés de 50%
B	de 5.00 à 5.49	2,25	83,20 €	104,00 €	133,10 €	332,80 €	417,80 €	199,70 €	549,10 €	634,10 €	329,50 €	
C	de 5.50 à 5.99	2,40	90,70 €	113,40 €	145,20 €	363,00 €	453,00 €	217,80 €	599,00 €	689,00 €	359,30 €	
D	de 6.00 à 6.49	2,55	98,50 €	123,20 €	157,70 €	394,20 €	489,20 €	236,50 €	650,40 €	745,40 €	390,20 €	
E	de 6,50 à 6.99	2,70	106,00 €	132,60 €	169,70 €	424,30 €	524,30 €	254,60 €	700,10 €	800,10 €	420,00 €	
F	de 7.00 à 7.49	2,80	113,60 €	142,00 €	181,80 €	454,90 €	554,50 €	272,70 €	749,90 €	849,90 €	449,90 €	
G	de 7.50 à 7.99	2,90	121,16 €	151,50 €	193,90 €	484,60 €	584,60 €	290,80 €	799,70 €	899,70 €	479,80 €	
H	de 8.00 à 8.49	3,05	128,70 €	160,90 €	205,90 €	514,80 €	614,80 €	308,90 €	849,40 €	949,40 €	509,60 €	
I	de 8.50 à 8.99	3,20	136,20 €	170,30 €	218,00 €	545,00 €	645,00 €	327,00 €	899,20 €	999,20 €	539,50 €	
J	9,00 et +	3,35	143,80 €	179,70 €	230,00 €	575,10 €	675,10 €	345,10 €	949,00 €	1 049,00 €	569,40 €	

AUTRES TARIFS TTC		
escale visiteur	nuitée	10,40 €
	semaine	52,00 €
Main d'oeuvre	heure	40,60 €
Forfait main d'oeuvre soir et week-end		150,80 €
Remorquage		25,00 €
Fourniture d'amarres		100,00 €
Aire de carénage libre service	1 à 3 jours	1.60€ / mètre
	semaine	2.60€ / mètre
Bateau de pêche en avarie sur l'aire de carénage	journée	7.30€ / mètre

\*Nouveaux mouillages : chaines fournies par Eskale d'Armor

\*\* Contrat annuel Option 2 - Contrat annuel au port d'échouage de Saint Quay Portrieux avec : Possibilité d'hivernage dans le bassin à flot du port de BINIC (possiblement à couple) du 1er janvier au 30 avril et du 1er octobre au 31 décembre.

Possibilité de caréner sur l'aire de carénage de BINIC (le rdv de carénage doit être pris à l'arrivée du bateau pour l'hiver et doit être effectué avant le 15 mars, sous réserve de place disponible, de météo et de problèmes techniques) le titulaire du contrat devra se conformer au règlement d'exploitation du port dans lequel le bateau est présent.

Le système de navette saisonnière est inclus dans le contrat.